

Présents

Roland (Président) et Mylène Cros, François Chesneau, Chantal Lumineau (secrétaire adjointe), José De Casas-Fernandez, David Anquetil (trésorier), Marie-Pierre Charpail (secrétaire sortante), Aurélia Nicolini, Danièle Akrich (secrétaire et rédactrice du compte-rendu)

Excusés

Marie-Claire Johanny, Henri Moreno (trésorier adjoint), Allan Desquins, Céline Cavallin

Ordre du jour

1. Dossiers de subvention AAF
2. Le courrier
3. Le site
4. Le concours de création des marchés potiers
5. Les adhésions
6. Les journées européennes des métiers d'art à Moissac
7. Exposition à Lauzerte
8. Formation
9. Frais kilométriques

1. Dossiers de subvention AAF

Les années passées, la politique d'AAF était de subventionner les marchés, tout en favorisant ses adhérents : 500 € par marché + 50 € par adhérent. Ce qui représentait pour notre association au total plus de 1500 € pour les 3 marchés. Chaque organisateur de marché s'occupait de son dossier de demande de subvention.

Pour 2012, la politique d'AAF a changé. Ce sont les associations qui seront financées et non plus les marchés. Certains pensent qu'ils s'orientent plus vers des dépenses structurelles (barnum, banderoles... enfin tout le matériel réutilisable) plutôt que vers des dépenses de consommables, et plutôt sur la communication que sur le culturel. La première commission d'attribution des subventions a lieu début février et Marie-Claire Johanny s'apprête à déposer un dossier pour le marché de Bergerac (qui a lieu début mai). La seconde commission aura lieu au mois d'avril.

Marie-Pierre, François et Chantal vont réaliser un dossier global : un budget prévisionnel et un dossier de presse mettant en valeur l'activité de l'association (et notamment du Pot à l'Envers)... Les organisateurs de marché doivent faire remonter

leur bilan au CA (à transmettre à David) ainsi qu'un dossier de presse numérique (à envoyer sur la boîte aux lettres mail du secrétariat). A l'aide des éléments comptables recueillis par eux, David fera un budget prévisionnel global pour 2012 et l'intégrera dans la grille d'AAF. Aurélia se propose pour aider à la mise en page du dossier.

A l'occasion de ce débat, David émet le souhait, pour tenir la comptabilité, d'avoir une correspondance entre dépense et subvention, autrement dit de pouvoir mettre en regard d'une facture la subvention correspondante. Certaines dépenses sont faites pour les trois marchés (imprimerie par exemple : utilisation du même modèle d'affiche, de marque-page / prix global de l'imprimeur...) démarche qui permet une importante diminution des coûts (30 à 40 %).

En pratique, il a soit une unique facture pour les trois marchés, soit plusieurs factures mais qui ne correspondent pas à la répartition entre les trois marchés. Sa demande qui est d'avoir une facture par marché est entendue mais ne paraît pas aisée à mettre en œuvre (notamment parce qu'elle dépend de la bonne volonté de l'imprimeur et qu'il s'agit d'une demande contradictoire avec la globalisation du prix demandé au fournisseur, demande difficile à « faire passer »...)

David demande à avoir un référent par marché.

2. Le courrier de TNSO

Le courrier de TNSO arrive à Moissac au Pot à l'Envers. Il y a une chemise dans la boutique où il doit être rangé (l'existence de cette chemise sera rappelé à la prochaine réunion du pot). Une fois par semaine, Chantal et François le relèvent et le transmettent à la personne concernée (en cas de doute sur l'attribution, ils peuvent appeler Roland).

Pour ce qui est du courrier mail, il arrive sur l'adresse mail du Pot à l'Envers. Depuis peu, Marie-Pierre a créé une nouvelle adresse pour TNSO : tnsosecretariat@yahoo.fr Il n'y a donc plus de raison d'utiliser l'adresse du Pot. On contacte Sandrine Suerès du Pot qui relève la boîte mail du pot pour qu'elle transmette les mails sur l'adresse TNSO et en informe les correspondants. Aurélia modifiera l'adresse sur le site.

3. Le site

Aurélia s'était proposée lors de l'AG pour faire le lien entre l'association et Marie-Astrid qui gère le site. Le CA lui renouvelle son intérêt pour sa proposition : elle est plus au courant de la vie de l'association, de ses événements... Elle prendra contact avec Marie-Astrid pour être formée à tenir à jour le site et deviendra l'administratrice du site, laissant ainsi à Marie-Astrid un rôle plus technique.

4. Le concours de création des marchés potiers

On a opté pour le thème :

Fou de terre... Terre de fou

Une exposition sera organisée avec les pièces de concours à l'automne à la boutique. Pour que cette exposition puisse avoir lieu, l'invitation des participants à laisser la pièce à l'issue du marché afin qu'elle soit exposée au Pot, en y indiquant un prix sera faite dès

l'inscription. Et les organisateurs des marchés de Lauzerte et Saint Céré se chargent de la « récolte » des pièces. Les potiers participants auront à leur charge de la récupérer, sauf l'entraide...

Le marché de Bergerac n'organise pas de concours cette année, la ville étant peu intéressée et peu motivée. Par contre, David souhaiterait éventuellement utiliser le même thème pour le marché de Villandraut. Il lui est proposé d'exposer les pièces au Pot s'il le souhaite.

5. Les adhésions

Quelles sont les conditions pour adhérer l'association ?

Nous avons eu des demandes d'adhésion dont on peut penser que les motifs ne correspondent à la vocation et/ou l'état d'esprit de l'association, tels que :

- participer à un marché et rien de plus ;
- pouvoir bénéficier (en s'inscrivant a posteriori) de l'aide de Terre de Solidarité...

Terres Neuves est une association de potiers professionnels. Il semble difficile de trouver un critère juridique simple pour juger de la professionnalité tant les situations peuvent être diverses et variées (inscription à l'INSEE, à la Chambre des métiers, artiste libre...) On se retourne alors vers les statuts de l'association qui précisent que : « *Pour faire partie de l'association, il faut être reconnu comme professionnel par le bureau.* » Formule qui satisfait tout le monde... pour en juger on demandera au candidat de fournir :

- une attestation professionnelle (chambre des métiers, RSI, URSSAF...),
- une attestation d'assurance RC professionnelle,
- une déclaration sur l'honneur qu'il s'agit de son activité principale,
- un dossier artistique.

Nous ne cherchons pas à avoir le plus d'adhérents possible, mais plutôt des adhérents actifs. La fiche de demande de candidature va être mise à jour en attirant l'attention sur le sens de l'adhésion à notre association.

La demande d'adhésion d'Annie Mauffrey est rejetée car sa candidature « ne correspond pas à l'esprit professionnel de l'association » Pour les candidatures de Daniel Azuelos et Léon Serre, Marie-Pierre leur demande de fournir les éléments ci-dessus.

6. Les journées européennes des métiers d'art à Moissac

Michel Goldstyn (AAF) avait laissé entendre que les journées européennes des métiers d'art qui se déroulent entre autres à Moissac disposaient d'un budget conséquent et qu'on était les bienvenus pour le dépenser.... ! Conformément à l'AG, un projet comprenant une projection de photographies de potiers au travail sur un mur céramique, une expo de 1000 bols et une animation (la planche à kaolin) a été chiffrée (10 000€) et déposée. François a repris contact pour avoir une réponse sur le dossier et il a

compris qu'il n'y avait en fin de compte ni volonté ni argent sur ce projet. Seuls 3000€ au titre de budget de publicité ou de communication seraient attribués à cette opération.

7. Exposition à Lauzerte

Depuis que nous avons investi la salle de la Sénéchaussée à Lauzerte lors du dernier marché potier de juillet, Chantal est souvent sollicitée par « Johanna » (note de la rédactrice : j'ai pas enregistré le nom) pour faire une exposition dans ce lieu magique. Cette proposition ne recueille pas un enthousiasme fabuleux compte tenu de la difficulté d'accessibilité, de la nécessité d'être présent... Par contre, un nouveau lieu va ouvrir à Lauzerte dans l'ancienne école Notre Dame. Pour l'inauguration, une exposition hommage à Bucholtz devrait avoir lieu au printemps. Et on peut garder à l'esprit l'existence de ce lieu si nous avons un projet à réaliser.

8. Formation

Ce point a été évoqué lors de l'AG. On attend les demandes suite à la diffusion du compte rendu de l'AG. Il s'agira alors de voir si AAF peut faire ces formations dans notre région.

9. Frais kilométriques

Le taux de 0,25€ par kilomètre est retenu pour l'indemnisation des kilomètres effectués pour l'organisation des marchés.